

Le conseil sécurité...

Pensez à déplacer régulièrement votre véhicule stationné sur la voie publique

7 jours : c'est la durée maximum pendant laquelle un véhicule peut rester stationné sans être déplacé dans les rues de Domont, et plus largement dans tout l'espace public. Dépassé ce délai, il est considéré comme un « stationnement abusif » et le propriétaire encourt des sanctions.



En effet, il est passible de 35 euros d'amende et de l'enlèvement de son véhicule qui sera placé en fourrière. Des opérations coûteuses, comptez en moyenne de 120 à 140 euros pour un enlèvement et entre 6 et 8 euros par jour de garde du véhicule en fourrière.

L'infraction doit être constatée par la police municipale qui établira un procès-verbal de mise en fourrière si le véhicule n'a pas été déplacé au bout de 7 jours. La police dispose ensuite d'un délai de 72 heures pour notifier l'enlèvement au propriétaire. « Si ses papiers sont en règle, il recevra l'information à son adresse et pourra récupérer sa voiture, sinon il y a de grande chance qu'elle finisse à la casse... », constate Franck Dubois, chef de la police municipale domontoise.

Attention avant de se rendre en fourrière, le propriétaire doit d'abord passer au poste de police pour fournir ses papiers d'identité, d'assurance, son permis de conduire et repartir avec une mainlevée à présenter en fourrière pour mettre fin à la saisie.

Il ne faut pas confondre le stationnement abusif avec d'autres cas d'infractions de stationnement où l'enlèvement du véhicule est immédiat : le stationnement gênant, lorsqu'une voiture est immobilisée sur un emplacement inadéquat qui entrave les déplacements des autres usagers de la route ou du domaine public, et le stationnement d'une épave qui n'est rattachée à aucun certificat d'immatriculation.

Renseignements au 01 30 11 81 33

EN CHIFFRES

95 % des enlèvements de véhicules sont la conséquence de stationnements abusifs.

90 % des stationnements abusifs sont constatés par la police municipale à la suite d'un signallement.

En moyenne, 100 véhicules par an sont enlevés par des dépanneurs agréés à Domont.

50 % des véhicules envoyés à la fourrière ne sont pas récupérés, ils sont alors détruits ou mis aux enchères lorsqu'ils sont encore en bon état.